



Avertissement



CRUCIFÈRES

No 01 – 8 mai 2008

EN BREF :

- Mot de bienvenue.
- État de la situation : les premières plantations ont débuté à la fin d'avril.
- Mouche du chou : débutez le dépistage à la recherche des œufs.
- Altises : déjà observées sur de jeunes plants au champ.
- Pesticides pour les crucifères : nouveautés 2008.

MOT DE BIENVENUE

Avec l'arrivée de ce premier avertissement du réseau crucifères pour la saison 2008, j'ai le plaisir de vous annoncer le retour de madame Danielle Roy comme avertisseuse de ce réseau. Madame Roy, qui est conseillère horticole au MAPAQ dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière, a déjà agi comme avertisseuse du réseau crucifères de 1996 à 2003. Je lui souhaite donc une excellente saison au sein du Réseau d'avertissements phytosanitaires.

Par la même occasion, je remercie madame Mélissa Gagnon, agronome au club Agro-Production Lanaudière, pour son excellent travail de rédaction des communiqués du réseau crucifères au cours des années 2004 à 2007.

Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste
Coordonnateur du Réseau d'avertissements phytosanitaires

ÉTAT DE LA SITUATION

Des plantations de choux hâtifs sont installées depuis le 25 avril dans la région des Basses-Laurentides. La fonte rapide de la neige et l'assèchement du sol ont permis de procéder à ces plantations hâtives. Dans plusieurs régions, d'autres plantations de crucifères sont en cours afin de combler le marché futur des primeurs.

MOUCHE DU CHOU

Le dépistage de la mouche du chou devrait débuter dès maintenant dans les champs dont les crucifères sont plantées. En effet, la mouche du chou devrait reprendre ses activités bientôt. La mouche du chou hiverne dans le sol sous la forme de pupes. Les adultes émergent des pupes souvent à partir du début du mois de mai. Après l'accouplement, les femelles partent à la recherche d'un site favorable pour déposer leurs



œufs. Elles peuvent parcourir plusieurs kilomètres à la recherche du site idéal. Les femelles sont attirées par des substances volatiles dégagées par les plants de crucifères et dans une moindre importance par la couleur du feuillage. Les femelles déposent généralement leurs œufs dans les fentes superficielles du sol, à une profondeur de 2 à 3 cm, et près du collet des plants. Cependant, les œufs peuvent être pondus à la surface du sol, près des collets des plants, ou même sur les tiges des plants lorsque les conditions sont adverses. Les œufs sont blancs, petits, ils mesurent 1 mm de long et leur forme est allongée.



Oeufs de la mouche du chou à la base d'un plant de crucifère

ALTISES

Nos collaborateurs des Basses-Laurentides observent déjà la présence des altises dans des champs de choux hâtifs. Les altises sont en petit nombre dans les champs dépistés. Les conditions calmes et ensoleillées sont idéales pour noter leur présence au champ. Pour les observer, vous devez approcher les plants délicatement, puisque ces insectes ont la particularité de s'esquiver rapidement lorsqu'ils sont dérangés.

Dépistez la présence possible de ces insectes, lesquels ont une longueur de 2 à 3 mm. Deux espèces d'altises sont les plus communément rencontrées dans les crucifères : l'altise des crucifères, un petit insecte noir et brillant et l'altise des navets, un insecte noir orné de deux bandes jaunes sur la partie supérieure du corps, soit une bande sur chaque élytre.

Les dégâts laissés par les altises sur les cotylédons, sur les premières séries de feuilles et sur la tige des jeunes crucifères, se présentent sous la forme de ponctuations et de trous arrondis ou irréguliers.

Procédez au dépistage des altises en approchant délicatement les plants à inspecter. Vous pouvez dépister 25 plants répartis au hasard dans le champ. Le seuil d'intervention est de 1 altise par plant dépisté jusqu'au stade 6 feuilles de la plante. Après le stade 6 feuilles, les plants sont suffisamment développés pour ne pas être affectés par les dommages de l'altise. Par contre, il faut porter une attention particulière aux radis et aux autres crucifères qui seront vendus avec leurs feuilles, car des dommages causés par les altises sur leur feuillage ne sauraient être tolérés.

Consultez votre conseiller horticole pour vous guider dans le choix d'un insecticide approprié.



PESTICIDES POUR LES CRUCIFÈRES : NOUVEAUTÉS 2008

Depuis la fin de la saison 2007, quelques pesticides ont été homologués dans certaines cultures de crucifères. Nous vous présentons ceux qui sont disponibles au Québec. Dans le cas d'INTERCEPT 60 WP (imidaclopride), il s'agit d'une homologation d'urgence. Dans les cas du FRONTIER (diméthénamide), du DELEGATE WG (spinetoram) et du SLUG AND SNAIL BAIT II (ferrique de sodium EDTA), il s'agit d'homologations permanentes. Quelques brefs renseignements portant sur chacune de ces nouvelles homologations vous sont présentés ci-dessous. Ces renseignements sont partiels et vous devez prendre connaissance de tous les renseignements indiqués sur les étiquettes de ces pesticides. En aucun cas, les renseignements mentionnés ci-dessous ne remplacent les renseignements retrouvés sur les étiquettes des pesticides cités. Vous devez vous en tenir aux informations retrouvées sur les étiquettes des pesticides, elles font force de loi.

HOMOLOGATION D'URGENCE DE L'INTERCEPT 60 WP (imidaclopride)

L'insecticide INTERCEPT 60 WP (imidaclopride), dont l'activité est systémique, fait à nouveau l'objet d'une homologation d'urgence afin de réprimer la cécidomyie du chou-fleur sur les transplants de crucifères en serre. Cette homologation d'urgence est valable pour le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. On ne connaît pas la durée de l'efficacité du produit une fois que les transplants de crucifères, qui ont reçu un traitement en serre, sont transplantés au champ. La durée de l'homologation d'urgence est valide du 1^{er} avril 2008 au 30 septembre 2008. Voici quelques détails sur cette homologation d'urgence d'INTERCEPT 60 WP.

Type : insecticide

Famille : chloronicotinile (néonicotinoïde)

Groupe de résistance : 4 A

Cultures : plantules de légumes-feuilles *brassica* (groupe de culture 5) cultivées en serre. Voici la liste complète des crucifères retrouvées sur l'étiquette française de cet insecticide : brocoli, brocoli de Chine, chou chinois (rappini), choux de Bruxelles, chou, chou chinois (pé-tsai), chou chinois (pak-choï), chou chinois (gaï-choï), chou-fleur, chou brocoli, chou frisé, chou-rave, chou cavalier, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard et feuilles de colza

Insecte visé : cécidomyie du chou-fleur

Dose : 4,1 grammes d'INTERCEPT 60 WP par 1 000 plantules par bassinage du terreau (drench) des plantules. Prévoir au moins 10 jours entre une application d'INTERCEPT 60 WP et le repiquage afin de faciliter une absorption suffisante de la matière active par les racines des plantules et de favoriser la suppression résiduelle de la cécidomyie du chou-fleur

Nombre d'application : 1 seule permise

Délai avant la récolte : 21 jours

Étiquette supplémentaire d'urgence :

http://www.agrireseau.qc.ca/legumesdeserre/documents/27357_Approved_Fr_31Mar08.pdf



FRONTIER (diméthénamide)

L'homologation est valable pour le chou transplanté seulement. Le FRONTIER s'applique comme traitement au sol avant la transplantation du chou et avant l'émergence des mauvaises herbes. Attention aux restrictions concernant les cultures en rotation.

Type : herbicide

Famille : chloroacétamide

Groupe de résistance : 15

Utilisation : chou transplanté seulement

Mauvaises herbes visées : la plupart des graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges

Dose : 1,1 à 1,4 L/ha de FRONTIER

Délai avant la récolte : 60 jours

Étiquette : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=7870

DELEGATE WG (spinetoram)

Le DELEGATE WG est un insecticide qui agit par contact et par ingestion. Il fait partie de la même famille que les insecticides SUCCESS 480 SC et ENTRUST 80W, tous deux composés de la matière active spinosad.

Type : insecticide

Famille : spinosynes (naturalytes)

Groupe de résistance : 5

Cultures :

Légumes-feuilles brassica : brocoli, brocoli chinois, chou de Bruxelles, chou, pé-tsai, chou gaï-choï, chou nappa, chou-fleur, chou cavalier, chou-rave, rapini, chou pak-choï, feuilles de chou vert, chou fourrager, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza. **Délai avant la récolte de 1 jour pour ces cultures de crucifères**

Légumes-feuilles : roquette, cresson alénois, cresson de terre. **Délai avant la récolte de 1 jour pour ces cultures de crucifères**

Feuilles de légumes-racines et tubercules : feuilles de navet. **Délai avant la récolte de 3 jours pour cette culture**

Légumes-racines : raifort, radis, radis oriental, rutabaga, navet. **Délai avant la récolte de 3 jours pour ces cultures de crucifères**



Insectes visés pour toutes les cultures de crucifères ci-dessus : fausse-teigne des crucifères, fausse-arpenteuse du chou et piéride du chou, **sauf** pour les cultures de légumes-feuilles (roquette, cresson alénois et cresson de terre) où l'insecte visé par l'homologation est la fausse-arpenteuse du chou.

Dose : 140 à 200 g/ha de DELEGATE WG pour supprimer la fausse-teigne des crucifères, la fausse-arpenteuse du chou et la piéride du chou.

Nombre d'applications : maximum de 3 applications par année

Délai avant la récolte : voir les délais indiqués ci-haut selon les cultures

Étiquette : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=13324

SLUG AND SNAIL BAIT II (ferrique de sodium EDTA)

Appât pour les limaces et les escargots

Cultures : légumes

Mollusques visés : limaces et escargots

Dose : 11 à 22 kg/ha de SLUG AND SNAIL BAIT II dans le pourtour du champ et entre les rangs où les limaces et les escargots sont observés

Étiquette disponible en anglais seulement :

http://www.agrireseau.qc.ca/phytoprotection/documents/Safer's%20Slug%20and%20Snail%20bait%20II_28774_E.pdf

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Danielle Roy, agronome – Avertisseuse crucifères

Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

867, boulevard de l'Ange-Gardien – C.P. 3396, L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Téléphone : 450 589-5781, poste 251 – Télécopieur : 450 589-7812

Courriel : Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – crucifères – 8 mai 2008**

